

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 12 mars 2024

Délibération n° 3 du 12/03/2024

Mise en place des commissions consultatives

Délibération

Suite à l'installation du nouveau conseil d'administration, il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la constitution des commissions consultatives suivantes mises en place ainsi que sur leur composition respective.

- Commission des aides spécifiques

Cette commission vise à examiner les demandes d'aides spécifiques annuelles ou ponctuelles allouées aux étudiants, après examen social. Les demandes sont présentées de façon anonyme par les assistantes sociales de l'établissement.

Président : le directeur général du CROUS ou son représentant

Membres titulaires : Sept élus étudiants du Conseil d'administration (ou leurs suppléants), le Recteur d'académie d'Aix-Marseille ou son représentant, trois représentants d'AMU, un représentant de l'université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, un représentant de lycée, un représentant de l'Ecole Centrale, le coordonnateur des activités du Crous à Marseille, le directeur de la Vie Etudiante, la directrice de l'antenne locale à Avignon, la responsable du service social du CROUS d'Aix-Marseille Avignon et les assistantes sociales.

- Commission régionale Culture-Actions

Cette commission a pour objectif d'examiner et valider les demandes de projets déposées au titre de l'appel à projet « Culture-Actions » porté par le CROUS.

Président : le vice-président étudiant

Membres titulaires :

Sept élus étudiants du Conseil d'administration (ou leurs suppléants), un représentant de la ville d'Aix en Provence, un représentant du Conseil régional, un représentant d'AMU et un représentant du CRIJPACA, la responsable du service culturel du Crous.

Elle se réunit en général trois fois par an en décembre, mars et juin.

- Commission de consultation de la commande publique

Le Crous, tout comme l'Etat et ses opérateurs, n'est pas tenu de réunir une commission de consultation de la commande publique, mais le Crous a fait le choix de la maintenir pour les marchés de fournitures et de services et pour les marchés de travaux et de prestations intellectuelles liées aux travaux :

Le conseil d'administration sera représenté à la commission d'appel d'offres par les

- administrateurs suivants :
- **Marché de fournitures et de services :**
 - o Le directeur général ou son représentant
 - o La directrice du budget
 - o Représentants des personnels : 3 représentants des personnels siégeant au CA du CROUS (ou leurs suppléants)
 - o Représentants étudiants : Sept élus étudiants du Conseil d'administration (ou leurs suppléants)
 - **Marché de travaux et de prestations intellectuelles liés aux travaux :**
 - o Le directeur général ou son représentant
 - o Le directeur du patrimoine
 - o Représentants des personnels : 3 représentants des personnels siégeant au CA du CROUS (ou leurs suppléants)
 - o Représentants étudiants : Sept élus étudiants du Conseil d'administration (ou leurs suppléants)
 - Commission vie étudiante et de campus

Afin d'associer les différents acteurs de la vie étudiante à la programmation des actions financées par le CROUS avec le produit de la contribution de vie étudiante et de campus qui lui est affecté et de dresser le bilan des actions conduites l'année précédente, une commission vie étudiante et de campus est instituée au sein du CROUS Aix Marseille Avignon.

Cette commission est composée de :

- 6 représentants de l'administration du CROUS : Directeur général ou son représentant, Directeur de la vie étudiante ou son représentant, responsable du service social, responsable communication, responsable culture, responsable pôle vie de campus
- 7 représentants étudiants élus au CA du Crous (ou leurs suppléants) et 12 représentants étudiants inscrits dans un établissement non affectataire du reversement du produit de la CVEC, ou dans un campus excentré de l'académie désignés après appel à candidature.
- 2 représentants d'établissements bénéficiaires (AMU et UAPV)
- 1 représentant d'établissement bénéficiaire site excentré (AMU)
- 1 représentant des IFSI désigné par le directeur général
- 4 représentants d'établissement non-affectataires désignés par le directeur général après sollicitation de ces établissements
- 1 représentant par ville pour les villes d'Aix-en-Provence, Avignon et Marseille
- 1 représentant de la région
- 1 représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- Commission restauration

Cette commission a pour objectif d'offrir à nos usagers une offre de restauration correspondant à leurs attentes tout en participant aux objectifs de transition écologique.

Président : directeur général ou son représentant

Membres titulaires :

- Le directeur de la restauration
- Le coordonnateur technique de la restauration
- La chargée de mission développement durable
- Deux directrices ou directeurs d'unité de gestion restauration
- Les sept représentants étudiants élus au Conseil d'administration

Le président pourra inviter tout autre agent de l'établissement ou toute autre personnalité extérieure à participer à cette commission en fonction de l'ordre du jour.

La commission se réunira a minima deux fois par an et autant que de besoin selon un agenda établi par le directeur de la restauration, en concertation avec la vice-présidente étudiante. L'ordre du jour sera également élaboré en concertation avec la vice-présidente étudiante et adressé avec les documents support aux membres de cette commission au minimum 15 jours avant chaque séance.

- Commission « transition écologique »

Dans le cadre de la politique nationale mise en place pour lutter contre l'impact du changement climatique et organiser la transition écologique, le CROUS Aix-Marseille Avignon, souhaite poursuivre et développer encore son action sur ce champ dans tous ses domaines d'activités : hébergement, restauration, vie étudiante, mobilité etc.

Dans cette optique, il convient de renforcer le travail de concertation, de mise en place de nouvelles actions et de suivi de leur efficacité.

Président : directeur général ou son représentant

Membres titulaires :

- La chargée de mission développement durable
- Le directeur de la restauration
- La chargée de mission hébergement
- Le directeur du patrimoine
- Deux directrices ou directeurs d'unité de gestion hébergement ou restauration
- Les sept représentants étudiants élus au Conseil d'administration

Le président pourra inviter tout autre agent de l'établissement ou toute autre personnalité extérieure à participer à cette commission en fonction de l'ordre du jour.

La commission se réunira a minima deux fois par an et autant que de besoin selon un agenda établi par le directeur général, en concertation avec la vice-présidente étudiante. L'ordre du jour sera également élaboré en concertation avec la vice-présidente étudiante et adressé avec les documents support aux



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



membres de cette commission au minimum 15 jours avant chaque séance.

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Fabienne Blaise

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence Alpes Côte d'Azur